

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-deux Le seize août à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 12 août 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Gaël MENETRIER
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Estelle SIMONIN, Jérôme WAHL, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET, Cécile CASSOU-LENS	

Délibération n° D22-25

Objet : Achat des parcelles A1310, A1756 et A738

Monsieur le Maire expose que Monsieur Raymond JACCAZ domicilié sur la commune de Cernex, a décidé de vendre les parcelles cadastrées A1310, A1756 et A738 sur laquelle est implantée une maison d'habitation. La valeur vénale de l'ensemble, estimée par les Domaines, est de 428.000€.

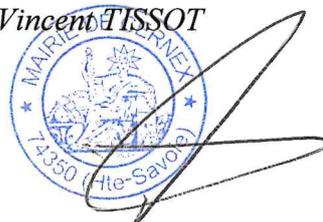
Dans une démarche de développement de son patrimoine foncier, Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur au prix maximum de 440.000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

- **DECIDE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à passer tous actes nécessaires à l'acquisition des parcelles n° A1310, A1756 et A738 aux conditions exposées.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 19 août 2022
Transmise en Sous-Préfecture le 19 août 2022
Affichée le 19 août 2022